

# Historique des Moulins de la Verzée



Avril 2016

Magali SERVIERE

**Syndicat du Bassin de l'Oudon Sud**

## Sommaire

- Le Moulin Acre
- Le Moulin de Basset
- Le Moulin du Bourg d'Armaillé
- Le Moulin du Bourg d'Iré
- Le Moulin Colin
- Le Moulin de la Fenderie
- Le Grand Moulin
- Le Moulin de la Haute Bergère
- Le Moulin de l'Homme
- Le Moulin de la Marqueraie
- Le Moulin de la Motte Ignorée
- Le Moulin de la Pommeraye
- Le Moulin de Quincampoix
- Le Moulin de la Roche
- Le Moulin Sorin
- Le Moulin des Vallées
- Le Moulin de Visseules



# Moulin Acre

Commune de Noëllet

## En Résumé

- On me cite pour la première fois en 1603 comme moulin céréalier.
- En 1896, un règlement d'eau fixe le niveau légal de ma retenue.
- En 1982, mon contingent est de 7 296 quintaux.
- Je cesse mon activité de minoterie en 1988.
- L'ouverture de mes vannes levantes se fait maintenant selon le règlement du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Oudon.


## La Verzée

Bassin versant de l'Oudon



## Contact

 Rive Gauche de la Verzée  
49520 Noëllet

 [www.bvoudon.fr](http://www.bvoudon.fr)



 Tél : 02 41 92 52 84

## Moulin Acre



### Mes origines (17<sup>ème</sup> siècle)

#### Moulin Céréalier du régime féodal



 Dictionnaire historique du Maine et Loire de Celestin Port  1603 - 1865  
On me cite pour la première fois en 1603 comme moulin céréalier. J'existe avant l'abolition du régime féodal du 4 août 1789, je suis donc fondé en titre à l'origine. En 1859, j'étais équipé de 2 roues à aubes qui actionnaient 3 paires de meules\*. Je marche seulement 8 mois par an, 2 moulins à vent sont donc construits dans les landes de Renégault à Armaillé pour me remplacer lorsqu'il n'y a pas assez d'eau. En 1865, je suis reconstruit.

\* Etat des patentes industrielles de 1859 (archives de l'ancienne Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt)




### De l'industrialisation au déclin (19<sup>ème</sup> au 20<sup>ème</sup> siècle)

#### Règlement d'eau du moulin

 Archives Départementales du Maine et Loire  9 septembre 1896  
Par arrêté préfectoral, le règlement d'eau fixe le niveau légal de ma retenue à 1,18 m en contrebas d'une croix, tracée à l'angle nord du moulin, près de la porte de l'écurie, point pris pour repère provisoire (conservé après recollement). Le déversoir a une longueur de 12 m. La crête est dérasée au niveau légal. En 1903, Le vannage de décharge et la crête du déversoir étaient 6 cm trop haut, ils sont dérasés.

#### Modernisation en minoterie

 Archives Départementales du Maine et Loire  1896 - 1988  
En 1896, une machine à vapeur est installée, à mon opposé, sur la rive droite. Un moteur diesel la remplace par la suite. En 1931, le moulin est modernisé : les cylindres remplacent les meules et l'arrivée de l'électricité augmente ma capacité d'écrasement. Je produis de la farine de blé pour les boulangers, et d'orge pour les agriculteurs. Avec l'électrification des campagnes, les agriculteurs ont maintenant la possibilité de moudre eux-mêmes leur farine, ce qui diminue le nombre de mes clients. Ma roue n'est plus utilisée en 1963\*\*. En 1982, mon contingent est de 7 296 quintaux\*\*\*. Je fonctionne jusqu'en 1988. Actuellement, mes deux vannes levantes existent toujours au niveau de ma retenue.

\*\*Cahiers du Pouancéen, n°14 (Juin 2008) - Article : Patrimoine : La Verzée et ses moulins à eau - édité par André Neau, Carbay, 67 p

\*\*\* Annuaire de la Meunerie de 1946



### Vers la continuité écologique au 21<sup>ème</sup> siècle ?

#### Règlement du SAGE de l'Oudon

 SAGE de l'Oudon  28 novembre 2008

Suite à l'adoption du règlement du SAGE de l'Oudon, les ouvrages de vannage sur le bassin de l'Oudon sont gérés :

- En période hivernale (13 novembre - 11 mars) : le clapet de ma retenue est ouvert, ce qui permet le passage par des poissons et par des sédiments.
- En période estivale (12 mars - 12 novembre) : ma vanne clapet est fermée, le niveau d'eau est relevé en amont.





# Moulin de Basset

Commune de  
Ste Gemmes d'Andigné

## En Résumé

- On me cite pour la première fois en 1667 comme moulin céréalier.
- Je cesse mon activité de minoterie vers 1921.
- Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Verzée m'équipe d'une vanne clapet en 1987.
- L'ouverture de ce clapet se fait maintenant selon le règlement du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Oudon.

## La Verzée

Bassin versant de l'Oudon



## Contact

-  Rive Droite de la Verzée  
49500 Ste Gemmes d'Andigné
-  [www.bvoudon.fr](http://www.bvoudon.fr)
-  Tél : 02 41 92 52 84

## Moulin de Basset



### Mes origines (17<sup>ème</sup> au 18<sup>ème</sup> siècle)

#### Moulin Céréalier du régime féodal

 Dictionnaire historique du Maine et Loire de Célestin Port  1667

On me cite pour la première fois en 1667 comme moulin céréalier\*. Je dépendais comme pour le moulin de Champiré, du Château de la Blanchaie. Durant la période sèche, deux moulins à vent me remplaçaient. J'existe avant l'abolition du régime féodal du 4 août 1789, je suis donc fondé en titre à l'origine.

\* MEUGE J. (2009, réédition 2015) - Les Moulins à eau en Anjou : L'histoire de leur recensement - Association de Sauvegarde des moulins d'Anjou (A.M.A), Angers



### Du l'industrialisation au déclin (19<sup>ème</sup> au 20<sup>ème</sup> siècle)

#### Description du moulin

 Archives Départementales du Maine et Loire  1859 - vers 1921

Je possède une roue à aubes faisant tourner 3 paires de meules en 1959, puis seulement 2 paires de meules en 1862\*\*. En 1891, des réparations sont effectuées : rejointoiement de quelques parties de maçonnerie au déversoir, aux murs des vanes de décharges et principalement à celles de la voie motrice. Je m'arrête de fonctionner vers 1921\*.

\*\* Etat des patentes industrielles entre 1850 et 1860 et état des moulins en 1862 (archives ancienne Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt)

#### Aménagement d'une vanne clapet

 Archives du Syndicat du Bassin de l'Oudon Sud  1987

Un clapet est aménagé sur ma retenue par le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Verzée. Ses dimensions sont de 1,8 m de hauteur et 5,5 m de largeur.



### Vers la continuité écologique au 21<sup>ème</sup> siècle ?

#### Règlement du SAGE de l'Oudon

 SAGE de l'Oudon  28 novembre 2008

Suite à l'adoption du règlement du SAGE de l'Oudon, les ouvrages de vannage sur le bassin de l'Oudon sont gérés :

- En période hivernale (13 novembre - 11 mars) : le clapet de ma retenue est ouvert, ce qui permet le passage par des poissons et par des sédiments.
- En période estivale (12 mars - 12 novembre) : ma vanne clapet est fermée, le niveau d'eau est relevé en amont.





## Moulin du Bourg d'Armaillé

Commune d'Armaillé

### En Résumé

- Je suis présent sur la carte de Cassini.
- En 1869, une machine à vapeur est construite pour que je puisse fonctionner toute l'année. Elle fonctionne à l'aide d'une cheminée en briques de 28 m.
- Je cesse mon activité de minoterie en 1962.
- Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Verzée m'équipe d'une vanne clapet en 1987.
- L'ouverture de ce clapet se fait maintenant selon le règlement du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Oudon.


### La Verzée

Bassin versant de l'Oudon



### Contact

 Rive Gauche de la Verzée  
49520 Armaillé

 [www.bvoudon.fr](http://www.bvoudon.fr)

 Tél : 02 41 92 52 84

# Moulin du Bourg d'Armaillé



## Mes origines (18<sup>ème</sup> siècle)

### Moulin céréalier de l'époque féodal

 Cartes de Cassini

 avant 1789

En 1756, 2 moulins à eau sont présents dans le bourg, un à seigle et un à froment. Mais un seul moulin à eau est présent sur les cartes de Cassini ainsi qu'en 1809, à l'inventaire des moulins\*. J'existe avant l'abolition du régime féodal du 4 août 1789, je suis donc fondé en titre à l'origine. En 1859, ma chute d'eau d'une hauteur de 1,3 m, permettait à mes 2 roues à godets d'actionner 2 de mes 3 paires de meules, 6 mois par an\*\*.

\*Cahiers du Pouancéen, n°14 (Juin 2008) - Article : Patrimoine : La Verzée et ses moulins à eau - édité par André Neau, Carbay, 67 p.

\*\*Etat des patentes industrielles de 1859 (archives ancienne Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt).



## De l'industrialisation au déclin (19<sup>ème</sup> au 20<sup>ème</sup> siècle)

### Modernisation de la minoterie

 Archives Départementales du Maine et Loire

 1869 - 1962

En 1869, une machine à vapeur est installée pour que je puisse moudre du blé toute l'année. Elle fonctionne à l'aide d'une cheminée en briques de 28 m de hauteur (aujourd'hui abaissée à 16 m). En 1933, je suis remis à neuf et agrandi au sud. Un moteur diesel remplace ma machine à vapeur. L'électricité est installée en 1941. En 1953, mon contingent est de 19 847 quintaux (quantité maximum de blé autorisée à être écrasée par an)\*\*\*. Je cesse de fonctionner comme minoterie en 1962\*.

\*\*\* Annuaire de la meunerie de 1953

### Aménagement d'une vanne clapet

 Archives du Syndicat du Bassin de l'Oudon Sud

 vers 1988

Un clapet est aménagé sur ma retenue par le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Verzée. Ses dimensions sont de 1,70 m de hauteur et 4 m de largeur.



## Vers la continuité écologique au 21<sup>ème</sup> siècle ?

### Règlement du SAGE de l'Oudon

 SAGE de l'Oudon

 28 novembre 2008

Suite à l'adoption du règlement du SAGE de l'Oudon, les ouvrages de vannage sur le bassin de l'Oudon sont gérés :

- En période hivernale (13 novembre - 11 mars) : le clapet de ma retenue est ouvert, ce qui permet le passage par des poissons et par des sédiments.
- En période estivale (12 mars - 12 novembre) : ma vanne clapet est fermée, le niveau d'eau est relevé en amont.





# Moulin du Bourg d'Iré

## Commune de Le Bourg d'Iré

### En Résumé

- On me cite pour la première fois en 1507 comme moulin céréalier.
- En 1885, un règlement d'eau fixe le niveau légal de ma retenue. Je cesse mon activité de minoterie en 1970.
- Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Verzée m'équipe de 2 clapets vers 1988.
- L'ouverture de la vanne de prise d'eau alimentant ma nouvelle roue à aubes, se fait maintenant selon le règlement du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Oudon.


### La Verzée

Bassin versant de l'Oudon



### Contact

 Rive Droite de la Verzée  
49520 Le Bourg d'Iré

 [www.bvoudon.fr](http://www.bvoudon.fr)

 Tél : 02 41 92 52 84

## Moulin du Bourg d'Iré



### Mes origines (17<sup>ème</sup> au 18<sup>ème</sup> siècle)

#### Moulin Céréalier datant du régime féodal

 Archives Départementales du Maine et Loire

 1507 - 1970

On me cite pour la première fois en 1507 comme moulin céréalier. Tombé en ruine en 1751, je suis reconstruit à neuf l'année d'après. Je cesse mon activité vers 1970. Mon contingent était alors de 4455 quintaux\*. J'existe avant l'abolition du régime féodal du 4 août 1789, je suis donc fondé en titre à l'origine.

\* MEUGE J. (2009, réédition 2015) - Les Moulins à eau en Anjou : L'histoire de leur recensement - Association de Sauvegarde des moulins d'Anjou (A.M.A), Angers



### De l'industrialisation au déclin (19<sup>ème</sup> au 20<sup>ème</sup> siècle)

#### Aménagements supplémentaires de la retenue

 Archives Départementales du Maine et Loire

 1882

Les voûtes de ma prise d'eau et du vannage de décharge sont prolongées par mon propriétaire. Un lavoir est construit en amont de ma retenue d'eau.

#### Règlement d'eau du moulin

 Archives Départementales du Maine et Loire

 14 mars 1885

Par arrêté préfectoral, le règlement d'eau autorise la poursuite de mon activité de minoterie, fixe le niveau légal de ma retenue, permet la réalisation d'un déversoir de 10 m de long en rive gauche de la Verzée, arasé au niveau légal de ma retenue.

#### Aménagement de 2 vannes clapets

 Archives Syndicat du Bassin de l'Oudon Sud

 1988

2 clapets sont aménagés sur ma retenue par le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Verzée. Leurs dimensions sont de 1,2 m x 4 m en rive droite et de 1,2 m x 3,8 m en rive gauche.



### Vers la continuité écologique au 21<sup>ème</sup> siècle ?

#### Règlement du SAGE de l'Oudon

 SAGE de l'Oudon

 28 novembre 2008

Suite à l'adoption du règlement du SAGE de l'Oudon, les ouvrages de vannage sur le bassin de l'Oudon sont gérés :

- En période hivernale (13 novembre - 11 mars) : ma vanne de prise d'eau est ouverte, ma roue à aubes est donc fonctionnelle.

- En période estivale (12 mars - 12 novembre) : ma vanne de prise d'eau est fermée en période de restriction, ma roue à aubes est donc non fonctionnelle. Cependant elle reste ouverte hors période de restriction si elle garantit que la lame d'eau maintenue sur le déversoir constitue un débit d'attrait pour les poissons supérieur à celui du passage d'eau du moulin afin de favoriser la continuité écologique.

En 2010, ma nouvelle roue à aubes de diamètre 5,70m et d'un poids de 4 500 kg est installée pour fournir de l'électricité à l'habitation.





# Moulin Colin

Commune de Le Tremblay

## En Résumé

- On me cite pour la première fois en 1572 comme moulin à fouler les draps, puis je suis utilisé pour moulinier les céréales.
- En 1896, un règlement d'eau fixe le niveau légal de ma retenue.
- Je cesse mon activité de minoterie en 1975.
- Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Verzée reconstruit ma digue et m'équipe d'une vanne clapet en 1987.
- L'ouverture de ce clapet se fait maintenant selon le règlement du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Oudon.

## La Verzée

Bassin versant de l'Oudon



## Contact

-  Rive Droite de la Verzée  
49520 Le Tremblay
-  [www.bvoudon.fr](http://www.bvoudon.fr)
-  Tél : 02 41 92 52 84

# Moulin Colin



## Mes origines (16<sup>ème</sup> au 18<sup>ème</sup> siècle)



### Moulin Céréaliier du régime féodal

 Archives Départementales du Maine et Loire  1572

On me cite pour la première fois en 1572 comme moulin à fouler les draps, je suis ensuite utilisé pour moulinier les céréales. Je suis équipé avec une roue actionnant une paire de meules pour écraser le sarrasin, l'orge et l'avoine\*. J'existe avant l'abolition du régime féodal du 4 août 1789, je suis donc fondé en titre à l'origine.

\*Cahiers du Pouancéen, n°14 (Juin 2008) - Article : Patrimoine : La Verzée et ses moulins à eau - édité par André Neau, Carbay, 67 p



## De l'industrialisation au déclin (19<sup>ème</sup> au 20<sup>ème</sup> siècle)



### Règlement d'eau du moulin

 Archives Départementales du Maine et Loire  20 mars 1896

Par arrêté préfectoral, le règlement d'eau autorise la poursuite de mon activité de minoterie. Il fixe le niveau légal de ma retenue à 1,38 m, en contrebas d'une encoche tracée dans le contrefort du moulin, à côté des vannes de décharges, point pris pour repère provisoire. Le seuil du vannage de décharge est fixé à 2,84 m en contrebas du repère provisoire.



### Modernisation de la minoterie

 Archives Départementales du Maine et Loire  1896 - 1975

En 1896, je suis modernisé par l'installation d'une machine à vapeur, en 1914 par des cylindres, puis en 1937 avec un moteur électrique, mais je garde ma roue. En 1946, mon contingent (quantité maximum de blé que le moulin est autorisé à écraser annuellement) est de 11 643 quintaux. Mon activité de minoterie s'arrête en 1975\*\*. \*\*MEUGE J. (2009, réédition 2015) - Les Moulins à eau en Anjou : L'histoire de leur recensement - Association de Sauvegarde des moulins d'Anjou (A.M.A), Angers, 207 p



### Aménagement d'une vanne clapet

 Archives du Syndicat du Bassin de l'Oudon Sud  1987

Une digue de retenue en terre et enrochement est mise en place en 1987. Elle est traversée par une canalisation permettant de régler l'eau alimentant le bief du moulin. Un clapet de largeur 6 m et de hauteur 1 m est aménagé sur ma retenue par le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Verzée.



## Vers la continuité écologique au 21<sup>ème</sup> siècle ?



### Règlement du SAGE de l'Oudon

 SAGE de l'Oudon  28 novembre 2008

Suite à l'adoption du règlement du SAGE de l'Oudon, les ouvrages de vannage sur le bassin de l'Oudon sont gérés :

- En période hivernale (13 novembre - 11 mars) : le clapet de ma retenue est ouvert, ce qui permet son passage des poissons et par des sédiments.
- En période estivale (12 mars - 12 novembre) : ma vanne clapet est fermée, le niveau d'eau est relevé en amont.

Le radier du barrage de ma retenue d'eau reste un obstacle à franchir pour les poissons lors de leur migration vers les frayères situées en amont du cours d'eau. Une étude est en cours pour rétablir la continuité écologique au niveau de cet ouvrage.





# Moulin de la Fenderie

Commune de La Prévière

## En Résumé

- Le moulin de la Fenderie fait partie des forges de Pouancé créées vers le milieu du 16<sup>ème</sup> siècle. Ces forges sont modernisées vers 1655 et ferment en 1855.
- Au début du 20<sup>ème</sup> siècle le site est restauré en habitation avec jardins et étangs servant à la pêche de loisirs.
- Le pont de la Fenderie auparavant équipé de vannes retenait l'eau alimentant le moulin.
- Ce pont reste un obstacle à la continuité écologique. Une étude est en cours sur l'aménagement de cet ou-

## La Verzée

Bassin versant de l'Oudon



## Contact

 Rive Gauche de la Verzée  
49420 La Prévière

 [www.bvoudon.fr](http://www.bvoudon.fr)

 Tél : 02 41 92 52 84

# Moulin de la Fenderie



## Les origines (16<sup>ème</sup> au 18<sup>ème</sup> siècle)

### Fenderie des Forges de Pouancé

 Inventaire Général du Patrimoine culturel

 Vers 1550

Les forges de Pouancé ont probablement été créées vers le milieu du 16<sup>ème</sup> siècle au moment où 4 autres exploitations (La Poitevière, La Hunaudière, Moison et Martigné-Ferchaud) sont aménagées à proximité de la ville de Château-briand. Les forges de Pouancé furent modernisées vers 1655.

Les forges de Pouancé occupaient trois sites différents distants d'environ un kilomètre et demi : à Tressé, la forge (commune de Pouancé), le haut fourneau et la fenderie sur la commune de La Prévière. Le minerai de fer provenait de la mine de Balan à Rougé (44). Il était fondu dans le haut-fourneau, puis travaillé à la forge. Une partie du fer était directement commercialisé mais une autre partie était re-traitée dans la fenderie. Les barres de fer étaient chauffées dans un four à bois et étaient débitées en tiges de fer carrées appelées carrieules.

Les étangs du Fourneau et de la Fenderie (aujourd'hui asséchés) alimentaient les roues du haut-fourneau et du moulin de la fenderie. Au niveau du pont de la Fenderie des vannes servaient à créer cette retenue d'eau. Le moulin de la Fenderie existe avant l'abolition du régime féodal du 4 août 1789, il est donc fondé en titre à l'origine.



## Industrialisation et Restauration (19<sup>ème</sup> au 20<sup>ème</sup> siècle)

### Apogée et déclin des forges de Pouancé

 Archives Départementales du Maine et Loire

 1834 - 1855

Avec plus de 300 ouvriers, la production atteint les 750 tonnes en 1834, dont les 2/3 sont expédiées hors du département. L'application de la vapeur et les nouveaux procédés, plus concurrentiels, mirent fin à la production des forges en 1855.

### Restauration du site de la Fenderie

 Archives Départementales du Maine et Loire

 Vers 1900 - 1970

Au début du 20<sup>ème</sup> siècle, le site est restauré : l'ancienne fenderie est réaménagée en habitation et des étangs sont aménagés pour la pêche de loisirs. Le pont de la Prévière (ouvrage routier et anciennement aménagé avec des vannes servant à retenir l'eau de l'étang) est restauré sans modification de l'ouvrage et de ses abords par la mairie de La Prévière vers 1921. L'habitation actuelle tombée en ruine dans les années 60, est restaurée à la fin des années 70.



## Vers la continuité écologique au 21<sup>ème</sup> siècle ?

### SAGE de l'Oudon

 SAGE de l'Oudon

 adopté en 2013

Le radier du pont de la Fenderie est un obstacle à franchir pour les poissons lors de leur migration vers les frayères situées en amont du cours d'eau. Le rétablissement de la continuité écologique est un des objectifs du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Oudon : une étude est en cours pour rétablir la continuité écologique au niveau de cet ouvrage.





## Mes origines (16<sup>ème</sup> siècle)

### Moulin Céréaliier du régime féodal

 Archives Départementales du Maine et Loire  1541

Je suis mentionné en 1541 dans l'aveu d'Anne d'Alençon qui me dénomme Grand Moulin de Pouancé et qui précise que je suis équipé de deux meules\*. J'existe avant l'abolition du régime féodal du 4 août 1789, je suis donc fondé en titre à l'origine. Je suis le moulin à eau banal du château de Pouancé (c'est à dire le moulin céréaliier du seigneur, que les paysans avaient l'obligation d'utiliser, en échange d'une redevance). En 1780, une sentence royale de la Table de Marbre de Paris fixe la hauteur de ma retenue d'eau\*\*.

\*Cahiers du Pouancéen, n°14 (Juin 2008) - Article : Patrimoine : La Verzée et ses moulins à eau - édité par André Neau, Carbay, 67 p

\*\* MEUGE J. (2009, réédition 2015) - Les Moulins à eau en Anjou : L'histoire de leur recensement - Association de Sauvegarde des moulins d'Anjou (A.M.A), Angers



## De l'industrialisation au déclin (19<sup>ème</sup> au 20<sup>ème</sup> siècle)

### Modernisation en minoterie

 Archives Départementales du Maine et Loire  1859- 1982

En 1859, je possède une roue horizontale qui actionne 4 paire de meules. En 1864, une machine à vapeur est installée\*\*\*. En 1885, les vannes de l'étang de Pouancé et le pont adjacent à ces vannes sont reconstruits.

En 1910, je suis modernisé : mes meules sont remplacées par des cylindres\*\*. Ensuite un moteur thermique à charbon fonctionne 6 à 7 mois/an lorsque le niveau de l'eau n'était pas suffisant. En 1949, je fournis de l'électricité à la ville\*. Mon contingent est de 6 024 quintaux en 1977. En 1982, mon activité de minoterie s'arrête. En 2003, le SYMBOLIP met en place 2 vannes levantes sur la retenue de l'étang de St Aubin, chacune de hauteur 1,05 m et de 3 m de largeur pour réguler le niveau de l'eau de l'étang.

\*\*\* Etat des patentes industrielles de 1859 (archives de l'ancienne Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt)

\*\*\* Annuaire de la Meunerie de 1946



## Vers la continuité écologique au 21<sup>ème</sup> siècle ?

### Règlement de gestion des vannes de l'étang de St Aubin

 Archives du SYMBOLIP  Septembre 2001 et 2008

Suite à l'adoption d'un règlement, les vannes de la retenue de l'étang de St Aubin sont gérés par le SYMBOLIP :

- Du 15 octobre au 31 janvier : les vannes de ma retenue sont maintenues à une ouverture constante de 25 cm, le plan d'eau est alors au niveau du radier des vannes.

- Du 1 février au 1 (ou 15) mars : les vannes de ma retenue sont gérées de façon à maintenir le plan d'eau à 0.50 m au dessus du radier des vannes.

- Du 1 (ou 15) mars au 1er juin : le gestion devient communale : des réhausses sont installées pour remonter le niveau du plan d'eau à 1,30 m au dessus du radier, niveau favorable à la mise en eau des prairies entourant l'étang, et permettant la fraye des brochets.

- Du 1 er juin au 15 octobre : mes vannes sont régulées pour maintenir le niveau d'eau à 1,05 m au dessus du radier des vannes.

# Le Grand Moulin

Commune de Pouancé

## En Résumé


- On me cite pour la première fois en 1541 comme moulin céréaliier.
- En 1780, une sentence royale de la Table de Marbre de Paris fixe le niveau légal de ma retenue.
- En 1982, mon contingent est de 6 024 quintaux.
- Je cesse mon activité de minoterie en 1982.
- L'ouverture de mes vannes levantes se fait maintenant selon un règlement décrit dans l'arrêté préfectoral de 2001, réactualisé en 2008.


## La Verzée

Bassin versant de l'Oudon



## Contact

 Aval de l'étang de St Aubin  
49420 Pouancé

 [www.bvoudon.fr](http://www.bvoudon.fr)

 Tél : 02 41 92 52 84





# Moulin de la Haute Bergère

Commune de Combrée

## En Résumé

- On me cite pour la première fois en 1619 comme moulin à seigle puis à foulon.
- En 1862, je suis un moulin à tan puis en 1910, je redeviens moulin à céréale.
- Je cesse mon activité de minoterie en 1934.
- Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Verzée m'équipe d'une vanne clapet vers 1988.
- L'ouverture de ce clapet se fait maintenant selon le règlement du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Oudon.


## La Verzée

Bassin versant de l'Oudon



## Contact

 Rive Gauche de la Verzée  
49520 Combrée

 [www.bvoudon.fr](http://www.bvoudon.fr)

 Tél : 02 41 92 52 84

# Moulin de la Haute Bergère



## Mes origines (17<sup>ème</sup> au 18<sup>ème</sup> siècle)

### Moulin Céréaliier du régime féodal

 Dictionnaire historique du Maine et Loire de Célestin Port  1696

On me cite pour la première fois en 1619 comme moulin à seigne puis à foulon\*. J'existe avant l'abolition du régime féodal du 4 août 1789, je suis donc fondé en titre à l'origine.

\* MEUGE J. (2009, réédition 2015) - Les Moulins à eau en Anjou : L'histoire de leur recensement - Association de Sauvegarde des moulins d'Anjou (A.M.A), Angers



## De l'industrialisation au déclin (19<sup>ème</sup> au 20<sup>ème</sup> siècle)

### Développement du moulin

 Archives Départementales du Maine et Loire  1859 - 1934

En 1859, je possède une roue à aubes qui actionne 3 paires de meules. En 1862, je deviens un moulin à tan (écorce réduite en poudre pour servir au tannage végétal des peaux)\*\*, puis je redeviens un moulin à céréales en 1910. Je suis au chômage pendant la guerre 1914-1918, et je reprends mes activités jusqu'en 1934\*. Je suis actuellement transformé en habitation.

\*\*Etat des patentes industrielles en 1859 et état des moulins en 1862 (archives de la Direction Départementale de l'Agriculture)

### Aménagement d'une vanne clapet

 Archives du Syndicat du Bassin de l'Oudon Sud  Vers 1988

Un clapet est aménagé sur ma retenue par le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Verzée. Ses dimensions sont de 1,07 m de hauteur et 6 m de largeur.



## Vers la continuité écologique au 21<sup>ème</sup> siècle ?

### Règlement du SAGE de l'Oudon

 SAGE de l'Oudon  28 novembre 2008

Suite à l'adoption du règlement du SAGE de l'Oudon, les ouvrages de vannage sur le bassin de l'Oudon sont gérés :

- En période hivernale (13 novembre - 11 mars) : le clapet de ma retenue est ouvert, ce qui permet le passage par des poissons et par des sédiments.
- En période estivale (12 mars - 12 novembre) : ma vanne clapet est fermée, le niveau d'eau est relevé en amont.





# Moulin des Vallées

Commune d'Armaillé

## En Résumé

- J'apparais sur les cartes de Cassini comme moulin à eau (antérieur à 1789).
- Je cesse mon activité de meunerie en 1885.
- En 1894, un règlement d'eau fixe le niveau légal de ma retenue.
- Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Verzée m'équipe d'une vanne clapet vers 1988.
- L'ouverture de ce clapet se fait maintenant selon le règlement du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Oudon.


## La Verzée

Bassin versant de l'Oudon



## Contact

 Rive Droite de la Verzée  
49420 Armaillé

 [www.bvoudon.fr](http://www.bvoudon.fr)

 Tél : 02 41 92 52 84

# Moulin des Vallées



## Mes origines (18<sup>ème</sup> siècle)



### Moulin Céréaliier du régime féodal

 Cartes de Cassini

 1789

Je suis présent sur les cartes de Cassini, j'existais donc avant 1789, probablement déjà comme moulin céréaliier. J'existe avant l'abolition du régime féodal du 4 août 1789, je suis donc fondé en titre à l'origine.



## De l'industrialisation au déclin (19<sup>ème</sup> au 20<sup>ème</sup> siècle)

### Développement du moulin

 Archives ex Direction Départementales de l'Agriculture  1859 - 1885

En 1859, j'étais équipé d'une roue à godets actionnant 2 paires de meules. Je suis jumelé à un moulin à vent qui permet de moudre lorsque ma roue ne tourne pas\*. Je cesse mon activité et suis supprimé en 1885\*\*.

\*\* Etat des patentes industrielles en 1859

\* MEUGE J. (2009, réédition 2015) - Les Moulins à eau en Anjou : L'histoire de leur recensement - Association de Sauvegarde des moulins d'Anjou (A.M.A), Angers

### Règlement d'eau du moulin

 Archives Départementales du Maine et Loire  29 mars 1894

Par arrêté préfectoral, le règlement d'eau fixe le niveau légal de ma retenue à 1,86 m en contrebas de la petite fenêtre du moulin, située au dessus de l'ancienne vanne motrice, point pris pour repère provisoire. Mon ancienne vanne motrice et mes 4 vannes de décharge sont conservées.

### Aménagement d'une vanne clapet

 Archives du Syndicat du Bassin de l'Oudon Sud  vers 1988

Un clapet est aménagé sur ma retenue par le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Verzée. Ses dimensions sont de 1,60 m de hauteur et 6 m de largeur.



## Vers la continuité écologique au 21<sup>ème</sup> siècle ?



### Règlement du SAGE de l'Oudon

 SAGE de l'Oudon

 28 novembre 2008

Suite à l'adoption du règlement du SAGE de l'Oudon, les ouvrages de vannage sur le bassin de l'Oudon sont gérés :

- En période hivernale (13 novembre - 11 mars) : le clapet de ma retenue est ouvert, ce qui permet le passage par des poissons et par des sédiments.
- En période estivale (12 mars - 12 novembre) : ma vanne clapet est fermée, le niveau d'eau est relevé en amont.





# Moulin de la Roche

Commune de Le Tremblay

## En Résumé

- On me cite pour la première fois en 1696 comme moulin céréalier.
- En 1880, un règlement d'eau fixe le niveau légal de ma retenue.
- Je cesse mon activité de minoterie en 1930.
- Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Verzée m'équipe d'une vanne clapet en 1987.
- L'ouverture de ce clapet se fait maintenant selon le règlement du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Oudon.


## La Verzée

Bassin versant de l'Oudon



## Contact

 Rive Droite de la Verzée  
49520 Le Tremblay

 [www.bvoudon.fr](http://www.bvoudon.fr)

 Tél : 02 41 92 52 84

## Moulin de la Roche



### Mes origines (17<sup>ème</sup> au 18<sup>ème</sup> siècle)

#### *Moulin Céréalier du régime féodal*

 Archives Départementales du Maine et Loire  1696

On me cite pour la première fois en 1769 comme moulin céréalier\*. J'étais équipé d'une roue à aubes et de 3 paires de meules dont une seule était en service en 1859\*\*. J'existe avant l'abolition du régime féodal du 4 août 1789, je suis donc fondé en titre à l'origine.

\* MEUGE J. (2009, réédition 2015) - Les Moulins à eau en Anjou : L'histoire de leur recensement - Association de Sauvegarde des moulins d'Anjou (A.M.A), Angers



### De l'industrialisation au déclin (19<sup>ème</sup> au 20<sup>ème</sup> siècle)

#### *Règlement d'eau du moulin*

 Archives Départementales du Maine et Loire  20 avril 1880

Par arrêté préfectoral, le règlement d'eau autorise la poursuite de mon activité de minoterie et fixe le niveau légal de la retenue à 1,96 m, en contrebas du glyphe marqué sur l'angle gauche amont du moulin, point pris pour repère. Le déversoir sera exécuté dans la chaussée entre le déchargeoir et la rive gauche. Il aura une longueur totale de 10 m.

#### *Modernisation en minoterie*

 Archives Départementales du Maine et Loire  1919 - 1930

En 1919, je suis modernisé pour être transformé en minoterie. Je suis détruit par un incendie vers 1930, et ne fus pas reconstruit\*\*

\*\*Cahiers du Pouancéen, n°14 (Juin 2008) - Article : Patrimoine : La Verzée et ses moulins à eau - édité par André Neau, Carbay, 67 p

#### *Aménagement d'une vanne clapet*

 Archives du Syndicat du Bassin de l'Oudon Sud  1987

Un clapet est aménagé sur ma retenue par le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Verzée. Ses dimensions sont de 1,07 m de hauteur et 6 m de largeur.



### Vers la continuité écologique au 21<sup>ème</sup> siècle ?

#### *Règlement du SAGE de l'Oudon*

 SAGE de l'Oudon  28 novembre 2008

Suite à l'adoption du règlement du SAGE de l'Oudon, les ouvrages de vannage sur le bassin de l'Oudon sont gérés :

- En période hivernale (13 novembre - 11 mars) : le clapet de ma retenue est ouvert, ce qui permet le passage par des poissons et par des sédiments.
- En période estivale (12 mars - 12 novembre) : ma vanne clapet est fermée, le niveau d'eau est relevé en amont.





# Moulin de l'Homme

Commune de Ste Gemmes d'Andigné

## En Résumé


- On me cite pour la première fois en 1293 comme moulin céréalier.
- En 1880, un règlement d'eau fixe le niveau légal de ma retenue.
- En 1952, je mouds 8 771 quintaux de blé en farine par an.
- Je cesse mon activité de minoterie en 1970.
- Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Verzée m'équipe d'une vanne clapet vers 1988.


## La Verzée


Bassin versant de l'Oudon



## Contact

 Rive Droite de la Verzée  
49520 Ste Gemmes d'Andigné

 [www.bvoudon.fr](http://www.bvoudon.fr)

 Tél : 02 41 92 52 84

# Moulin de l'Homme



## Mes origines (13<sup>ème</sup> au 18<sup>ème</sup> siècle)

### Moulin Céréalier du régime féodal

 Archives Départementales du Maine et Loire  1293 - 1725

On me cite pour la première fois en 1293 comme moulin céréalier appartenant au prieuré de Ste Gemmes d'Andigné. Détruit, je suis reconstruit en 1725\*. J'existe avant l'abolition du régime féodal du 4 août 1789, je suis donc fondé en titre à l'origine.

\* MEUGE J. (2009, réédition 2015) - Les Moulins à eau en Anjou : L'histoire de leur recensement - Association de Sauvegarde des moulins d'Anjou (A.M.A), Angers



## De l'industrialisation au déclin (19<sup>ème</sup> au 20<sup>ème</sup> siècle)

### Règlement d'eau du moulin

 Archives Départementales du Maine et Loire  26 novembre 1880

Par arrêté préfectoral, le règlement d'eau fixe le niveau légal de ma retenue à 2,04 m en contre-bas du glyphe, marqué dans la face amont du bâtiment du moulin, point pris comme repère provisoire. Le déversoir est placé sur la rive gauche, à la suite du pertuis de décharge. Il a une longueur de 20 m et sa crête est dérasée au niveau légal de la retenue.

### Modernisation de la minoterie

 Archives Départementales du Maine et Loire  1872 - 1970

En 1939, je suis agrandi et en 1872, je suis modernisé avec l'installation d'une machine à vapeur dans un bâtiment mitoyen. Mon contingent (quantité maximum de blé que le moulin est autorisé à écraser annuellement) est de 8 771 quintaux en 1952 (quantité maximum de blé autorisée à être transformé en farine par an). Mon activité de minoterie s'arrête en 1970 à la retraite de mon propriétaire\*.

### Aménagement d'une vanne clapet

 Archives du Syndicat du Bassin de l'Oudon Sud  vers 1988

Un clapet est aménagé sur ma retenue par le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Verzée.





# Moulin de la Marqueraie

Commune de Noëllet

## En Résumé

- On me cite pour la première fois en 1540 comme moulin céréalier.
- En 1895, un règlement d'eau fixe le niveau légal de ma retenue.
- Je cesse mon activité de minoterie au début du 20ème siècle, suite à la première guerre mondiale.
- 4 de mes 5 vannes (trappes en bois) existantes avant le règlement d'eau, sont toujours en place.
- L'ouverture de ces vannes se fait maintenant selon le règlement du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Oudon.


## La Verzée

Bassin versant de l'Oudon



## Contact

 Rive Gauche de la Verzée  
49520 Noëllet

 [www.bvoudon.fr](http://www.bvoudon.fr)

 Tél : 02 41 92 52 84

# Moulin de la Marqueraie



## Mes origines (16<sup>ème</sup> siècle)



### Moulin Céréalier du régime féodal

 Dictionnaire historique du Maine et Loire de Célestin Port  1540

On me cite pour la première fois en 1540 comme moulin céréalier\* et je suis présent sur les cartes de Cassini. J'existe avant l'abolition du régime féodal du 4 août 1789, je suis donc fondé en titre à l'origine.

\* MEUGE J. (2009, réédition 2015) - Les Moulins à eau en Anjou : L'histoire de leur recensement - Association de Sauvegarde des moulins d'Anjou (A.M.A), Angers



## De l'industrialisation au déclin (19<sup>ème</sup> au 20<sup>ème</sup> siècle)



### Règlement d'eau du moulin

 Archives Départementales du Maine et Loire  26 Janvier 1895

Par arrêté préfectoral, le règlement d'eau fixe le niveau légal de ma retenue à 0,96 m, en contrebas d'une croix marquée sur le côté droit de la porte de ma roue motrice, point pris pour repère provisoire. La longueur de mon déversoir est de 13 m, sa crête est dérasée au niveau légal. Actuellement, 4 de mes 5 vannes de décharge (trappes faites en bois), décrites dans le règlement d'eau, sont toujours existantes.



### Développement du moulin

 Archives ex. Direction Départementale de l'Agriculture  1859 - 1914

En 1859 et en 1862, j'étais équipé de 2 roues à godets, qui actionnaient 8 mois par an, 2 paires de meules\*\*. En 1894, on note que je ne marche que très irrégulièrement\*\*\*. Je me suis arrêté au début du 20ème siècle suite à la première guerre mondiale\*.

\*\* Etat des patentes industrielles de 1859 et état des moulins de 1862 (archives de l'ancienne Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt)

\*\*\*Cahiers du Pouancéen, n°14 (Juin 2008) - Article : Patrimoine : La Verzée et ses moulins à eau - édité par André Neau, Carbay, 67 p



## Vers la continuité écologique au 21<sup>ème</sup> siècle ?



### Règlement du SAGE de l'Oudon

 SAGE de l'Oudon  28 novembre 2008

Suite à l'adoption du règlement du SAGE de l'Oudon, les ouvrages de vannage sur le bassin de l'Oudon sont gérés :

- En période hivernale (13 novembre - 11 mars) : les vannes de ma retenue sont ouvertes, ce qui permet le passage par des poissons et par des sédiments.

- En période estivale (12 mars - 12 novembre) : les vannes sont fermées, le niveau d'eau est relevé en amont.





## Moulin de la Motte Ignorée

Commune de Le Tremblay

### En Résumé

- Je suis présent sur les cartes de Cassini.
- Je cesse mon activité de minoterie après 1862 et suis en ruine en 1950.
- Une vanne levante en bois est toujours présente sur le barrage de ma retenue d'eau.
- L'ouverture de cette vanne se fait maintenant selon le règlement du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Oudon.


### La Verzée

Bassin versant de l'Oudon



### Contact

 Rive Droite de la Verzée  
49520 Le Tremblay

 [www.bvoudon.fr](http://www.bvoudon.fr)

 Tél : 02 41 92 52 84

## Moulin de la Motte Ignorée



### Mes origines (18<sup>ème</sup> siècle)



#### Moulin Céréaliier du régime féodal

 Cartes de Cassini

 Avant 1789

Je suis présent sur les cartes de Cassini. J'existe avant l'abolition du régime féodal du 4 août 1789, je suis donc fondé en titre à l'origine.



### De l'industrialisation au déclin (19<sup>ème</sup> au 20<sup>ème</sup> siècle)



#### Développement du moulin

 Archives Départementales du Maine et Loire

 1859 - 1862

En 1859, et en 1862 je suis équipé d'une roue à godets, qui actionne 2 paires de meules\*. On ne connaît pas la date d'arrêt de mon activité de minoterie, je ne suis pas présent dans l'état de service de 1946 des services hydrauliques de la Direction Départementale de l'Agriculture. Je suis en ruine en 1950, mais une vanne levante en bois de 0,90 m de largeur et de 1,3 m de hauteur est toujours présente sur le barrage de ma retenue d'eau.



### Vers la continuité écologique au 21<sup>ème</sup> siècle ?



#### Règlement du SAGE de l'Oudon

 SAGE de l'Oudon

 28 novembre 2008

Suite à l'adoption du règlement du SAGE de l'Oudon, les ouvrages de vannage sur le bassin de l'Oudon sont gérés :

- En période hivernale (13 novembre - 11 mars) : la vanne levante de ma retenue est ouvert, ce qui permet le passage par des poissons et par des sédiments.
- En période estivale (12 mars - 12 novembre) : ma vanne est fermée, le niveau d'eau est relevé en amont.





# Moulin de la Pommeraye

Commune de Le Bourg d'Iré

## En Résumé

- On me cite pour la première fois sous la révolution comme moulin céréalier.
- En 1857, un règlement d'eau fixe le niveau légal de ma retenue.
- Je cesse mon activité de minoterie en 1946.
- Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Verzée m'équipe d'une vanne clapet vers 1988.
- L'ouverture de ce clapet se fait maintenant selon le règlement du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Oudon.

## La Verzée

Bassin versant de l'Oudon



## Contact

-  Rive Droite de la Verzée  
49520 Le Bourg d'Iré
-  [www.bvoudon.fr](http://www.bvoudon.fr)
-  Tél : 02 41 92 52 84

# Moulin de la Pommeraye



## Mes origines (18<sup>ème</sup> siècle)



### Moulin Céréalier

 Cartes de Cassini

 Ancien régime

Je suis présent sur les cartes de Cassini comme moulin céréalier\*. On me cite pour la première fois sous la révolution en 1792. En 1859, je possède une roue et 2 paires de meules, puis 3 paires de meules en 1862\*\*.

\* MEUGE J. (2009, réédition 2015) - Les Moulins à eau en Anjou : L'histoire de leur recensement - Association de Sauvegarde des moulins d'Anjou (A.M.A), Angers

\*\* Etat des patentes industrielles entre 1850 et 1860 et états des moulins en 1862 (archives ancienne Direction Départementale de l'Agriculture)



## De l'industrialisation au déclin (19<sup>ème</sup> au 20<sup>ème</sup> siècle)



### Règlement d'eau du moulin

 Archives Départementales du Maine et Loire

 3 décembre 1857

Par arrêté préfectoral, le règlement d'eau autorise la poursuite de mon activité de minoterie et fixe le niveau légal de ma retenue à 1,12 m, en contrebas, du dessus de la Plinthe amont, au droit de l'axe de l'avant-bras de la pile du pont de Pommeraye, point pris pour repère provisoire. Le déversoir aura une longueur totale de 2m50.



### Modernisation en minoterie

 Archives Départementales du Maine et Loire

 1898 - vers 1946

En 1898, Un bâtiment est construit pour recevoir une machine à vapeur en prolongement de ma façade et sur l'emplacement d'anciens toits à porcs supprimés. La roue hydraulique reste en place. En 1946, mon contingent est de 4 455 quintaux (quantité maximum de blé autorisée à être écrasée par an)\*\*, je m'arrête de moudre peu de temps après\*.



### Aménagement d'une vanne clapet

 Archives du Syndicat du Bassin de l'Oudon Sud

 vers 1988

Un clapet est aménagé sur ma retenue par le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Verzée. Ses dimensions sont de 1,8 m de hauteur et 7,5 m de largeur.



## Vers la continuité écologique au 21<sup>ème</sup> siècle ?



### Règlement du SAGE de l'Oudon

 SAGE de l'Oudon

 28 novembre 2008

Suite à l'adoption du règlement du SAGE de l'Oudon, les ouvrages de vannage sur le bassin de l'Oudon sont gérés :

- En période hivernale (13 novembre - 11 mars) : le clapet de ma retenue est ouvert, ce qui permet le passage par des poissons et par des sédiments.
- En période estivale (12 mars - 12 novembre) : ma vanne clapet est fermée, le niveau d'eau est relevé en amont.





## Mes origines (15<sup>ème</sup> au 17<sup>ème</sup> siècle)



### Moulin Céréaliier du régime féodal

Archives Départementales du Maine et Loire 1468

On me cite pour la première fois en 1468 comme moulin céréaliier\*. Au 15<sup>ème</sup> siècle, j'étais équipé de deux roues à aubes qui écrasaient du froment et du seigle\*. J'existe avant l'abolition du régime féodal du 4 août 1789, je suis donc fondé en titre à l'origine.

\* RIPOCHE G. Moulins d'Anjou n°110 - Association de Sauvegarde des moulins d'Anjou (A.M.A), Angers, pp8-12



## Industrialisation et renouveau (20<sup>ème</sup> au 21<sup>ème</sup> siècle)



### Première modernisation en minoterie

Archives Départementales du Maine et Loire Vers 1900

En 1861, une seule roue peut être mise en mouvement pendant 8 mois au plus. Au début du 20<sup>ème</sup> siècle je suis rénové. Un moteur à gaz pauvre puis un moteur électrique est installé. Il permet de pallier l'insuffisance de la force hydraulique pour actionner les meules\*.



### Aménagement d'une vanne clapet

Archives du Syndicat du Bassin de l'Oudon Sud Vers 1980

Un clapet est aménagé sur ma retenue par le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Verzée.



### Seconde modernisation en minoterie

Moulins d'Anjou 1996 - 2013

En 1996, un nouveau bâtiment est construit à côté de l'ancien moulin : une centaine de machines sont maintenant actionnées chacune par un moteur électrique. Du fonctionnement hydraulique, seul subsiste un grand arbre, installé dans le soubassement du bâtiment, qui fait fonctionner les 4 broyeurs et les 8 convertisseurs à cylindres. Ils peuvent tourner jusqu'à 12 heures/jour\*. En 2013, je suis le seul moulin de la Verzée ayant encore une activité de minoterie, et je produis 100 tonnes de farine /jour\*\*, \*\* Ouest France - à Ste Gemmes d'Andigné le dernier moulin de l'Anjou bleu en activité - publié le 18/06/2013



## Vers la continuité écologique au 21<sup>ème</sup> siècle ?



### Règlement du SAGE de l'Oudon

SAGE de l'Oudon 28 novembre 2008

Suite à l'adoption du règlement du SAGE de l'Oudon, les ouvrages de vannage sur le bassin de l'Oudon sont gérés :

- En période hivernale (13 novembre - 11 mars) : le clapet de ma retenue est ouvert, ce qui permet son passage par des poissons et par des sédiments.
- En période estivale (12 mars - 12 novembre) : ma vanne clapet est fermée, le niveau d'eau est relevé en amont.



## En Résumé

- On me cite pour la première fois en 1468 comme moulin céréaliier.
- Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Verzée m'équipe d'une vanne clapet dans vers 1988.
- L'ouverture de ce clapet se fait selon le règlement du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Oudon.
- Je suis modernisé en 1996 avec la construction d'un nouveau bâtiment.
- En 2013, je suis le seul moulin ayant encore une activité de minoterie sur la Verzée : je produis 100 tonnes de farine/jour.



## La Verzée

Bassin versant de l'Oudon



## Contact



Rive Gauche de la Verzée  
49500 Ste Gemmes d'Andigné



[www.bvoudon.fr](http://www.bvoudon.fr)



Tél : 02 41 92 52 84





## Moulin Sorin

Commune de Noëllet

### En Résumé

- Je suis présent sur les cartes de Cassini.
- On me cite pour la première fois en 1836 comme moulin céréalier.
- Je cesse mon activité de minoterie après 1894.
- Le radier béton de mon ouvrage de retenue d'eau est un obstacle à franchir pour les poissons lors de leur migration vers les frayères situées en amont du cours d'eau.

### La Verzée

Bassin versant de l'Oudon



### Contact

-  Rive Gauche de la Verzée  
49520 Noëllet
-  [www.bvoudon.fr](http://www.bvoudon.fr)
-  Tél : 02 41 92 52 84



## Mes origines (18<sup>ème</sup> siècle)

### Moulin Céréalier du régime féodal

 Cartes de Cassini et Dictionnaire de Célestin Port  Avant 1789

Je suis présent sur les cartes de Cassini. Je suis cité pour la première fois en 1836\*. Je suis jumelé à un moulin à vent, construit en 1846\*. En 1859, et en 1862 j'étais équipé de 2 roue à godets, qui faisaient mouvoir, l'une, une paire de meules qui tournaient constamment, l'autre, 2 paires de meules, durant 8 mois de l'année\*\*. J'existe avant l'abolition du régime féodal du 4 août 1789, je suis donc fondé en titre à l'origine.

\* MEUGE J. (2009, réédition 2015) - Les Moulins à eau en Anjou : L'histoire de leur recensement - Association de Sauvegarde des moulins d'Anjou (A.M.A), Angers

\*\*Cahiers du Pouancéen, n°14 (Juin 2008) - Article : Patrimoine : La Verzée et ses moulins à eau - édité par André Neau, Carbay, 67 p



## De l'industrialisation au déclin (19<sup>ème</sup> au 20<sup>ème</sup> siècle)

### Modernisation en minoterie

 Archives Départementales du Maine et Loire  1894 - ?

En 1894, une machine à vapeur est installée. Cette machine est ensuite remplacée par un moteur diesel. On ne connaît pas la date d'arrêt de mon activité de minoterie, je ne suis pas présent dans l'état de service de 1946 des services hydrauliques de la Direction Départementale de l'Agriculture.



## Vers la continuité écologique au 21<sup>ème</sup> siècle ?

### Règlement du SAGE de l'Oudon

 SAGE de l'Oudon  28 novembre 2008

Le radier béton de mon ouvrage de retenue d'eau est un obstacle à franchir pour les poissons lors de leur migration vers les frayères situées en amont du cours d'eau. Le rétablissement de la continuité écologique est un des objectifs du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Oudon.





# Moulin de Visseule

Commune de Le Bourg d'Iré

## En Résumé


- On me cite pour la première fois en 1730 comme moulin céréalier.
- En 1860, un règlement d'eau fixe le niveau légal de ma retenue.
- Je cesse mon activité à la première guerre mondiale (je suis déclaré abandonné en 1916)
- Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Verzée m'équipe d'une vanne clapet en 1987.
- L'ouverture de ce clapet se fait maintenant selon le règlement du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Oudon.


## La Verzée

Bassin versant de l'Oudon



## Contact

 Rive Gauche de la Verzée  
49520 Le Bourg d'Iré

 [www.bvoudon.fr](http://www.bvoudon.fr)

 Tél : 02 41 92 52 84

## Moulin de Visseule



### Mes Origines (18<sup>ème</sup> siècle)

#### *Moulin Céréalier du régime féodal*

 Dictionnaire historique du Maine et Loire de Célestin Port  1730

On me cite pour la première fois en 1730 comme moulin céréalier \*. Je suis présent sur les cartes de Cassini. J'existe avant l'abolition du régime féodal du 4 août 1789, je suis donc fondé en titre à l'origine.

\* MEUGE J. (2009, réédition 2015) - Les Moulins à eau en Anjou : L'histoire de leur recensement - Association de Sauvegarde des moulins d'Anjou (A.M.A), Angers



### De l'industrialisation à mon déclin (19<sup>ème</sup> au 20<sup>ème</sup> siècle)

#### *Règlement d'eau du moulin*

 Archives Départementales du Maine et Loire  20 janvier 1860

Par arrêté préfectoral, le règlement d'eau autorise la poursuite de mon activité et fixe le niveau légal de ma retenue. Mon deversoir est allongé.

#### *Développement du moulin*

 Archives Départementales du Maine et Loire  1859 - 1916

En 1859, je possède une roue à aubes qui actionne 3 paire de meules\*\*. Mon activité s'arrête à la première guerre mondiale (je suis déclaré abandonné en 1916).  
\*\* Etat des patentes industrielles en 1859 et état des moulins en 1862 (archives ancienne Direction Départementale de l'Agriculture).

#### *Aménagement d'une vanne clapet*

 Archives du Syndicat du Bassin de l'Oudon Sud  1987

Un clapet est aménagé sur ma retenue par le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Verzée. Ses dimensions sont de 1,8 m de hauteur et 5,5 m de largeur.



### Vers la continuité écologique au 21<sup>ème</sup> siècle ?

#### *Règlement du SAGE de l'Oudon*

 SAGE de l'Oudon  28 novembre 2008

Suite à l'adoption du règlement du SAGE de l'Oudon, les ouvrages de vannage sur le bassin de l'Oudon sont gérés :

- En période hivernale (13 novembre - 11 mars) : le clapet de ma retenue est ouvert, ce qui permet son passage par les poissons et par les sédiments.
- En période estivale (12 mars - 12 novembre) : ma vanne clapet est fermée, le niveau d'eau est relevé en amont.



## Bibliographie

- Annuaire de la meunerie de 1946 à 1953
- Archives du Syndicat du Bassin de l'Oudon Sud, cotes : AS 2 W07, AS 2 W13, AS 2 W14, AS 2 W15 et AS 2 W16.
- Archives Départementales du Maine et Loire, cotes : 124 α72, 132 S 41, BIB 12855 et E 1168.
- Cahiers du Pouancéen, n°14 (Juin 2008) - Article : Patrimoine : La Verzée et ses moulins à eau – édité par André Neau, Carbay, 67p.
- Célestin Port (3 volumes publiés entre 1876 et 1878), Dictionnaire historique du Maine et Loire, Angers
- Clavreul R., Desmoulins Marie-E., Inventaire général du patrimoine culturel, Base de données Mérimée, Région Pays de la Loire, Centre de ressource, mis en ligne le 25/11/2004
- Coppeaux L. (2009) - Notice d'incidence pour la remise en service de la roue à aubes du Moulin du Bourg d'Iré - SOGREAH, Tours, 22 p.
- Courrier de l'Ouest – article : le moulin de St Jean a retrouvé sa roue (13/11/2010)
- Cussonneau C., Pelloquet T., et Steimer C. (2009) – Le pays segréen : patrimoine d'un territoire, Maine-et-Loire, Pays de la Loire, 303 arts recherche et créations, collection Images du Patrimoine.
- Etat des patentes industrielles entre 1850 et 1860(Archives de l'ancienne Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF))
- Etat des moulins de 1862 (archives DDAF)
- Etat de service des ouvrages hydrauliques en 1946 (archives DDAF)
- Godivier H., Froger P. (1988) Pouancé en Anjou : des origines au début du XXème siècle, Barré & Dayez, collection nouvelle revue d'histoire.
- Haut-Anjou (le 2 Novembre 2007) – article : Le moulin d'Armaillé, une histoire de famille
- Meuge J. (2009, réédition 2015) - Les Moulins à eau en Anjou : L'histoire de leur recensement - Association de Sauvegarde des moulins d'Anjou (A.M.A), Angers, 207p.
- Ouest France (2013) – article : à Ste Gemmes d'Andigné, le dernier moulin de l'Anjou bleu en activité
- Ripoché G. (Septembre 2010), Article : Le Moulin de Quincampois à Sainte Gemmes d'Andigné, Moulins d'Anjou n°110, Association de Sauvegarde des moulins d'Anjou (A.M.A), Angers, pp. 8 - 12.
- Règlement du SAGE de l'Oudon (2008 réactualisé en 2013), Commission Locale de l'Eau (CLE) du bassin de l'Oudon